

A renvoyer à :

DSDEN des Landes (DPER pour le 1^{er} degré – DAGEFI pour les autres personnels).

5 Avenue Antoine Dufau, BP 389, 40012 MONT DE MARSAN cedex

FORMULAIRE DE DEMANDE DE TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE

(Décret n° 2021-997 du 28/07/2021 - Ordonnance n° 2020-1447 du 25/11/2020 – Décret n° 86-442 du 14/03/1986 - Article 34 bis de la loi n° 84-16 du 11/01/1984)

1. Partie à remplir par le fonctionnaire

Je soussignée(e),

Nom d'usage		N° séc. sociale	
Nom		Prénom(s)	
Corps		Grade	
Fonction			
Affectation			
Adresse personnelle			
Code postal		Ville	

demande un temps partiel thérapeutique à : % (de 50 % à 90 %) à compter du :
selon les modalités suivantes (préciser les périodes travaillées et non travaillées) :

Cette demande est : une première demande
A , le

un renouvellement
Signature

2. Avis du médecin traitant

Je soussigné(e), Docteur , certifie que l'état de santé de

Nom Prénom(s)

nécessite un travail à temps partiel thérapeutique à : % (de 50 % à 90 %) à compter du :
selon les modalités suivantes (préciser les périodes travaillées et non travaillées) :

Durée préconisée : 1 mois 2 mois 3 mois

Justification du TPT :

permet le maintien ou le retour à l'emploi et est reconnu comme étant de nature à favoriser l'amélioration de l'état de santé du fonctionnaire,
ou

le fonctionnaire doit faire l'objet d'une rééducation ou d'une réadaptation professionnelle pour retrouver un emploi compatible avec son état de santé

A , le

Signature et coordonnées du praticien (cachet) :

(Au-delà de 3 mois de TPT, une visite chez un médecin agréé de l'administration est requise. Le médecin traitant est invité à remettre au fonctionnaire, sous pli confidentiel, des pièces médicales à l'attention du médecin agréé.)

Partie à compléter uniquement si le médecin traitant n'a pas complété le présent formulaire : l'employeur coche la case correspondante et agrafe une copie du cerfa au formulaire. cerfa « avis d'arrêt de travail » avec prescription d'un temps partiel pour raison médicale
 cerfa « certificat médical accident du travail /maladie professionnelle » avec prescription d'un travail léger pour raison médicale.